



## RÈGLEMENT - 2023

### Entrée GO+

Vous candidatez au parcours GO+, veuillez lire attentivement ce document.

**Attention ! Tout dossier incomplet ne pourra être retenu.**

#### PUBLIC CONCERNÉ

Artistes ou groupes musiques actuelles en développement désirant être accompagné·e·s pour une durée d'1 an lauréat·e·s du parcours GO.

#### LES LAURÉAT·E·S

3 artistes/groupes bénéficieront pendant 1 an d'un accompagnement personnalisé adaptés à leurs besoins.

#### CONTENU DU DISPOSITIF

Subvention pour un projet (parcours GO)

&

Suivi personnalisé et accompagnement à la structuration professionnelle pendant une année incluant les principales étapes suivantes :

/ Diagnostic d'entrée réalisé par une structure nationale

/ Rendez-vous d'accompagnement individualisé avec un·e professionnel·le issu·e de la filière musiques actuelles nationale, répondant aux problématiques identifiées lors du diagnostic d'entrée

/ Diagnostic de fin de parcours/bilan réalisé par la structure nationale

/ Diagnostic de fin de parcours de la part de l'artiste/du groupe accompagné·e

#### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

/ Avoir été retenu·e dans le cas du fond d'aide GO

/ Avoir cocher la case GO+ dans le formulaire de candidature et exposer vos attentes envers le dispositif

/ Ne pas avoir déjà bénéficié du dispositif GO+

/ Être impérativement disponible pour les auditions *live*

/ Être disponible pour les temps d'accompagnement et faire preuve d'investissement (l'accompagnement débute en septembre 2023)

## MODALITÉS DE SÉLECTION

Suite à l'étude et à la sélection des dossiers GO, 10 artistes/groupes ayant fait une demande d'accompagnement seront auditionné·e·s (set *live* de 20mn) et reçu·e·s en entretien par le jury.

Cette étape de présélection constitue une réelle opportunité pour tous·tes les groupes/artistes car elle favorise le repérage par des professionnel·le·s de la filière musicale et offre un premier diagnostic sur le développement du projet artistique.

## PRINCIPAUX CRITÈRES DE SÉLECTION

- / Qualité et cohérence du projet de développement de carrière présenté
- / Identification des besoins prioritaires de l'artiste/du groupe pour développer son projet
- / Disponibilité de l'artiste/du groupe sur l'année à venir

## CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Une attention particulière sera portée à l'ancrage territorial des artistes et de leurs projets.

Ne seront pas prioritaires :

- / Les groupes/artistes engagé·e·s par un contrat discographique (contrat d'artiste) auprès des majors et de leurs labels
- / Les groupes/artistes engagé·e·s par un producteur·rice de spectacle d'envergure nationale

## COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection est constitué de professionnel·le·s issu·e·s de la filière musicale régionale et nationale.

En présence de représentant·e·s des institutions partenaires du dispositif (Région Normandie, DRAC de Normandie, Départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne, de Seine-Maritime, et la Ville de Caen).

## CONTACT

Si des questions subsistent, n'hésitez pas à contacter Charlotte : [charlotte@norma-asso.fr](mailto:charlotte@norma-asso.fr).

